REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT HERAULT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT LODEVE

Séance du 3 Avril 2024

Commune de PAULHAN

N° 2024/04/19

| Date de la convocation | 27/03/2024 |
|------------------------|---------------|
| | Exprimés : 22 |
| Présents: 18 | Pour: 22 |
| Absents: 05 | Contre: 0 |
| Représentés: 04 | Abstention: 0 |

L'an deux mille vingt-quatre, le trois Avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

<u>Etaient présents</u>: MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

<u>Etaient Absents</u>: MM. GASC Carine, BIROUSTE Pascal, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations:

- Mme DAVIT Hélène à Mme RICARD Christine
- Mr GAUBERT Guy à Mr GUERIN Grégory
- Mme AMMARI Hanane à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

<u>Objet</u>: Adoption d'un avenant à la convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec la Communauté de Communes du Clermontais « le théâtre le Sillon »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 septembre 2023 relative à l'adoption d'une convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec la Communauté de Communes du Clermontais « le théâtre le Sillon ».

A ce titre, il indique qu'il convient de modifier certains points de cette convention concernant l'accueil du spectacle « Der Lauf » de la compagnie « les Vélocimanes ».

A ce titre, il convient de prendre un avenant à la convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec la Communauté de Communes du Clermontais « le théâtre le Sillon ».

Oui l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec la Communauté de Communes du Clermontais « le théâtre le Sillon »,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire Claude VALERO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr